

Maison des droits Jeanne Chauvin

Cet équipement permet aux habitants d'y trouver de l'information sur les dispositifs municipaux mais également sur les différents droits qu'ils peuvent prétendre sans avoir à se déplacer jusqu'à l'Hôtel de Ville.



[Participez à l'enquête sur la maison des droits](#)

Les trois missions principales sont axées autour :

- de l'aide aux victimes
- de l'accès aux droits
- de l'accès aux outils numériques

Vous pouvez y trouver des permanences de partenaires comme l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL), Association des paralysés de France (APF) France handicap, Aide aux victimes et mesures judiciaires (Avimej), Aide Insertion Professionnelle (AIP), Mission locale mais également de l'aide pour :

- la rédaction et à la constitution de dossiers administratifs
- un accompagnement pour les démarches administratives en ligne
- des renseignements de tout ordre administratif et/ou social
- de l'information, orientation et prises de rendez-vous vers les services partenaires compétents.

Les permanences d'Avril 2026 :

La Maison des Droits sera ouverte le samedi 11 avril 2026.

Mission locale	lundis 6,13, 20 et 27 avril	8h30 - 12h / 14h - 17h (RDV)
Aide à l'insertion professionnelle (AIP)	jeudi 16 avril	14h - 17h (sur RDV)
Aide aux victimes et mesures judiciaires Psychologue	vendredi 17 avril	9h30 - 12h (RDV)
Aide aux victimes et mesures judiciaires Juridique	vendredi 10 avril	9h30 - 12/ 14h-17h30 (RDV)
Juridique, droit des étrangers	samedi 11 avril	8h30 - 12h (RDV)
Association des paralysés de France (APF) France handicap	jeudi 9 avril	14h - 16h (RDV)
Médiation	SUR RDV	SUR RDV
Guichet unique	jeudi 23 avril	14h -16h
Point conseil budget (CCAS)	vendredi 24 avril	8h30 - 12h (RDV)
Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL)	PAS DE PERMANENCE	14h-17h30 (RDV)

<http://www.youtube.com/watch/2rHmaX0a53Q>

Coordonnées

Maison des droits Jeanne Chauvin
18 avenue des Chênes
77270
Villeparisis
maisondesdroits@mairie-villeparisis.fr
01 87 06 58 80
Infos pratiques

Horaires d'ouverture à compter de janvier 2026 :

Lundi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Mardi	Fermée	Fermée
Mercredi	8h30 / 12h	Fermée
Jeudi	Fermée	14h / 17h30
Vendredi	8h30 / 12h	14h / 17h30
Samedi	un samedi par mois 8h30 / 12h	Fermée
Dimanche	Fermée	Fermée

Toutes les permanences sont sur rendez-vous.

La Maison des Droits sera ouverte le samedi 11 avril 2026 de 8h30 à 12h

Hors les murs à compter de janvier 2026 : *Pas de bus citoyen pendant les vacances scolaires*

BUS CITOYEN : *(tout changement imprévu sera indiqué sur le site de la ville).*

Lundi	Quartier Normandie Niémen	9h / 11h30
Mercredi	Quartier Vieux Pays - Mairie	9H / 11h30
Vendredi	Quartier Renan/Lavoisier/La Poste - La poste	14h30 / 16h30

Liens utiles

[Une oeuvre sur la Maison des droits](#)